

STUPEUR ET ETONNEMENT

EVALUATION EN VOL :

La nouvelle procédure d'évaluation en vol précisons le, n'a fait l'objet d'aucune concertation de vos délégués tant au comité d'entreprise qu'au CHSCT. Ceux ci ont pourtant un droit de regard sur ce qui se fait dans l'entreprise en matière de formation ou d'évaluation. Passons pour le moment sur les mises en situation et sur le barème de notation qui font déjà bondir (4 bonnes réponses sur 5 = réponse nulle !!!) pour en arriver à **LA SANCTION**, car c'est bien de cela dont il s'agit.

Non content d'être déjà suspendu à une accréditation préfectorale (badge navigant) et à l'obligation de réussite à l'ECOP (contrôle périodique obligatoire) pour exercer son métier, le PNC Corsairfly devra maintenant se soumettre à un très exigeant contrôle en vol nouvelle formule pour ne pas être puni et suspendu de vol jusqu'à nouvel ordre.

Au lieu de LA FORMATION ou de LA PREVENTION, pour ses nouvelles évaluations en vol, Corsairfly choisit LA REPRESSION ! Pourquoi ?...

L'argument qui consiste à dire, que la mise en situation d'urgence pour un PNC s'impose maintenant comme LA REFERENCE, ne justifie en rien un tel changement ; puisque les PNC Corsairfly sont déjà soumis à ce type de entraînement lors des stages BEPN où notre compagnie fait appel au simulateur de vol AF à cet effet ! Alors quelles sont les vraies raisons de ce changement, la question est posée ?

Tout cela est pour nous **inacceptable** et constitue une lecture abusive des textes régissant notre profession (EU-OPS). Sans parler des risques de dérives d'un tel système. C'est pourquoi le SNPNC en collaboration avec toutes les bonnes volontés syndicales fera tout ce qui est en son pouvoir pour revenir à quelque chose d'acceptable pour tous !

En ce qui nous concerne, nous demandons un retrait pur et simple de la clause de suspension de vol et de conseil professionnel lié à ces évaluations !

VOLS COUPLES :

Comme beaucoup d'entre vous ont pu le constater, en février : point de vol couple à Corsairfly.

La raison : une décision unilatérale de notre direction qui, pour simplifier la tâche de la planification PNC, a balayé d'un revers de main cet usage en vigueur à Corsair depuis 15 ans. Plus grave encore, on nous a même fait comprendre que à l'avenir les couples navigants de la compagnie pourraient ne pas avoir les repos mensuels (OFF-FX) en commun si ils ont leur vol couple (Fromage ou Dessert). Elle n'est pas belle la vie ?

Certes, le texte concernant les couples PN dans l'entreprise dit : « les repos mensuels en commun et/ou un vol commun ». Depuis des années les deux étaient le plus souvent accordés et cela ne semblait pas poser de problèmes. La suppression de cet usage lié à la particularité de notre métier, a suscité beaucoup de réactions et c'est bien normal.

Résultat : 80 couples (soit 20% de la population PNC tout de même) qui manifestent leur mécontentement. Enormément de travail supplémentaire pour les agents de régulation qui n'ont pas forcément besoin de ça et par répercussions, énormément de plannings modifiés, là où tout le monde travaille pour une plus grande stabilité !

Nous, nous appelons cela un apprentissage par « ESSAIS/ERREURS » Dont Acte ! Quoiqu'il en soit, on nous promet un retour à la situation antérieure pour les prochains plannings, nous ne manquerons pas de suivre cela via les réunions de constat plannings auxquelles nous participons chaque mois.

Notre direction devrait se souvenir que le PNC corsairfly sait se mobiliser quand il le faut et fait preuve tout au long de l'année d'un grand professionnalisme. Revenir sur tous ses acquis n'est pas LA SOLUTION !

Syndicalement, vos délégués SNPNC.